



Québec, le 2 février 2010

Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances du Québec
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

**Objet : Publication du second fascicule du Comité consultatif sur
l'économie et les finances publiques**

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous faire part de la réaction de la Fédération des commissions scolaires du Québec à la suite de la publication du second fascicule intitulé *Des pistes de solution. Mieux dépenser et mieux financer nos services publics*, en préparation du prochain Budget du Québec, par le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques.

Une des pistes de réduction des dépenses de l'État qui ressort des propos tenus par les membres de ce comité est l'abolition des commissions scolaires. Permettez-moi de vous souligner quelques éléments importants qui démontrent que cette proposition ne peut être retenue et qu'elle est en contradiction avec des orientations de votre gouvernement.

Lors de la rencontre économique qui s'est tenu les 20 et 21 janvier dernier à laquelle vous participiez, le premier ministre a clairement indiqué sa volonté de ne pas faire un débat de structures et d'axer les échanges sur le principe de profiter de la reprise et de placer le Québec sur la voie d'une prospérité durable. Cette rencontre s'est conclue sur la nécessité de miser en priorité sur notre système d'éducation.

Je vous rappellerai que, à la suite de la mise en place des commissions scolaires linguistiques en 1998, il y a eu une rationalisation importante, elles sont passées de 153 à 69. Je ne connais pas d'autres organismes publics qui ont vécu une telle rationalisation au cours de la dernière décennie.

Dix ans plus tard, à l'automne 2008, votre gouvernement a adopté de nouvelles modifications à la Loi sur l'instruction publique (2008, chapitre 29), notamment afin de reconnaître une mission spécifique pour la commission scolaire et de confier de nouvelles responsabilités aux commissions scolaires et aux élus scolaires. Cette loi vise à mobiliser les principaux acteurs en éducation. Elle clarifie les pouvoirs et obligations de chacun en renforçant notamment la démocratie scolaire et le rôle politique des commissaires et du président. Le législateur a voulu envoyer le message que les commissions scolaires sont importantes, qu'elles ont un rôle majeur à jouer dans la société québécoise, notamment de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves et de contribuer au développement social, culturel et économique de leur région.

Les commissions scolaires gèrent un budget annuel de plus de 10 milliards de dollars en année scolaire et comptent plus de 155 000 employés. Elles constituent, pour la plupart, les plus importants employeurs dans leur milieu et elles sont actives sur de multiples plans qui ont des effets directs ou indirects dans leur milieu respectif. Pour réaliser leur mandat, les commissions scolaires maintiennent leurs coûts de gestion très bas (5 %) si on les compare à ceux d'autres organismes, telles les municipalités (15 %). On peut difficilement les qualifier de «structures régionales lourdes» comme l'a mentionné le coprésident M. Robert Gagné dans une entrevue accordée au journal *La Presse* le 28 janvier dernier.

Les activités administratives des commissions scolaires ne peuvent être décentralisées à plus de 3 000 écoles sans que ces coûts de gestion n'augmentent. Ces dernières ne disposent aucunement des effectifs pour assurer les obligations réglementaires, telles la vérification des antécédents judiciaires, la politique sur les saines habitudes de vie, etc., les contraintes administratives, tels la prise de retraite et la formation du nouveau personnel, et les mécanismes de suivi et de reddition de comptes à assurer en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Ce fait est incontournable sachant que quelque 700 écoles comptent 150 élèves ou moins, soit près de 25 % des écoles du Québec.

Finally, the transfer of activities to the regional MELs has recommenced since a few years. In addition to the government orientations of decentralization, this contributes to burdening the functioning of the Ministry which is already qualified as « fort » by M. Claude Montmaquette in *Journal de Montréal* on January 28, 2010.

School commissions have been demanding since many years the decentralization of certain activities of the Ministry, and this, in order to have a larger margin of manoeuvre to respond to needs and to the demand for services in their environment. The contributable must be associated with decisions that concern it, this implies the maintenance of a local government in education!

I am pleased to thank you, Monsieur le Ministre, for your distinguished salutations.

La présidente,



Josée Bouchard

JB/cd

- c. c. Premier ministre du Québec
- Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et Présidente du Conseil du trésor
- Membres du comité consultatif sur l'économie et les finances publiques
- Présidentes et présidents des commissions scolaires